

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 septembre 2011

2011 DASES 214G Participation (20.000 euros) et avenant n°1 à convention avec l'association Comité Actions Logement (18e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L3411-1 et suivants ;

Vu la délibération en date du 5 et 6 juillet 2010 par laquelle Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général est autorisé à signer une convention avec l'association Comité Actions Logement (18e), relative aux modalités de participation du Département de Paris au budget de fonctionnement de l'association ;

Vu ladite convention signée le 12 août 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par laquelle le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, propose une participation et avenant à convention avec l'association Comité Actions Logement ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer un avenant à convention pluriannuelle avec l'association Comité Actions Logement, (18e), fixant la participation du Département de Paris au budget de fonctionnement de l'association.

Article 2 : Une participation d'un montant de 20.000 € est attribuée à l'association Comité Actions Logement pour l'exercice 2011.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, rubrique 584, nature 6568 du budget de fonctionnement 2011 du Département de Paris et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.